



AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

Avis public est donné par le soussigné, François Gagnon, greffier de la Municipalité, à tous les contribuables de la Municipalité, à l'effet que lors de la séance régulière du conseil municipal du 7 septembre prochain à compter de **19h30**, laquelle se tiendra à l'Hôtel de Ville, au 5 rue Gale, à Ormstown et diffusée en direct sur la plateforme You Tube, les demandes de dérogations mineures suivantes seront à l'ordre du jour pour y être présentées et statuées :

1. Adresse : 1901, rue Osmond,

Lot : 5 807 189 du cadastre du Québec.

Objet : Recevoir l'approbation afin permettre une distance de la ligne latérale de 0.91m au lieu de 1.50m tel que présentement en vigueur par le Règlement de zonage 25-2006;

2. Adresse : 13, rue Gale,

Lot : 5 807 025 du cadastre du Québec.

Objet : Recevoir l'approbation afin permettre un agrandissement d'un garage détaché d'une superficie de 104.04m² au lieu de 75m² maximal présentement en vigueur par le Règlement de zonage 25-2006, soit une dérogation de 29.04m²,

3. Adresse : 7, rue Jamestown

Lot : 6 065 074 du cadastre du Québec.

Objet : Recevoir l'approbation afin d'accepter une superficie du lot de 557.4m² alors que la superficie nécessaire pour une résidence bi-familiale est de 600m², soit une dérogation de 42,6m² tel que stipulé à la grille des normes et usages H03-302 du Règlement de zonage numéro 25-2006,

Toute personne désireuse et intéressée à se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure peut s'adresser par écrit à la Municipalité, soit par la poste ou par courrier électronique à inspection2@ormstown.ca, et ce, avant le 7 septembre 2021, le présent avis étant publié aux endroits désignés et sur le site internet de la municipalité au www.ormstown.ca.

DONNÉ À ORMSTOWN, ce 16e jour du mois d'août 2021.

François Gagnon
Greffier